



L'identité numérique certifiée : un nouveau service de la mairie !

NEWS

PROCÉDURES

Monday, October 7, 2024

L'identité numérique certifiée : un nouveau service de la mairie !

Depuis le 1er septembre 2024, le guichet unique de l'Hôtel de Ville propose la certification de l'identité numérique France Identité. Ce service assure un niveau de sécurité très élevé, ouvrant la voie de nouveaux services en ligne. Le compte certifié s'obtient après une vérification d'identité en mairie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

France identité



Cette procédure garantit que l'utilisateur du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité associée. Actuellement, 365 communes sont référencées au niveau national, dont 13 dans les Yvelines.

Avec ce nouveau service, Vélizy-Villacoublay s'engage pleinement dans la modernisation de l'action publique et améliore la satisfaction de ses usagers.

Quelles sont les conditions pour l'utiliser ?

- Posséder une carte nationale d'identité électronique (format carte bancaire)
- Utiliser un smartphone Android avec le NFC ou IOS Android 8.0 et IOS16 minimum
- Être majeur

Est-elle obligatoire ?

Elle est gratuite, facultative et révoquable à tout moment. Cela ne remplace pas la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

A quoi sert-elle ?

- Limiter les risques d'usurpation d'identité
- Prouver son identité en ligne sans identifiant et mot de passe
- Gérer des justificatifs d'identité

Quels sont les avantages ?

L'identité numérique certifiée transforme les démarches à distance.

Vous pourrez :

- **faire une procuration de vote** totalement dématérialisée
- **accéder aux services de FranceConnect+** pour des démarches sensibles, comme acheter une formation sur MonCompteFormation
- **consulter votre dossier médical**
- **profiter de MaPrimeRénov**
- **recevoir des lettres recommandées électroniques**

Obtenir son compte certifié en 3 étapes

1. Téléchargez l'application France Identité et créez votre compte
2. Initiez la demande de certification pour obtenir un QR code
3. Faites vérifier votre identité en mairie (sans rendez-vous)

Vous serez notifié du résultat par e-mail et dans votre application 48h après votre passage en mairie.